

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Antenne régionale des Alpes-Maritimes  
33, avenue Notre Dame  
BP 51449  
06008 NICE cedex 1

**TELECOPIE**

<b>à l'attention de :</b>  <b>Dominique VIAN</b> Préfet des Alpes-Maritimes	<b>Fax : 04.93.72.22.99</b>
<b>de :</b>  <b>Gérard PIEL</b> Vice-président du Conseil régional PACA délégué aux Transports et Communications  Conseiller municipal d'Antibes	<b>Tel : 04 93 72 44 06</b> <b>06.08.21.76.99</b>  <b>Fax : 04 93 72 44 11</b>
Nice, le 20 août 2008	Nbre de pages (celle-ci incluse) : 1

Monsieur le Préfet,

J'ai été informé de **l'interpellation de M. Ibrahim ..... et de M. Amadou .....** membres du collectif des salariés sans papiers.

Actuellement en garde à vue à Auvare, M. .... et M. .... ont été interpellés sur leur lieu de travail, le restaurant « Palais de la Méditerranée » à Nice.

Je vous avais demandé de bien vouloir recevoir des représentants de la CGT qui ont déposé près de 250 dossiers de salariés sans papiers.

Cette procédure entre votre administration, les syndicats et les salariés sans papiers réclame un minimum de confiance.

Les dossiers constitués ne doivent pas servir de signalements pour la police et le Ministère de l'Immigration.

**Je vous demande de bien vouloir intervenir rapidement afin de faire libérer M. .... et M. ....**

Comptant vivement sur votre intervention, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes respectueuses salutations.

G. Piel

**Copie à M. Billant**